Daniel RICHARD-MAUPILLIER

AUGUSTE MAUPILLIER
ET
LA MINE DE ROCHETREJOUX_

Additif au n° 67 du bulletin **NOS TROIS BRANCHES**_Mai 2008

Mon grand-père, Auguste Maupillier dont j'ai déjà parlé dans un dossier récent sur la guerre 1914-1918 a travaillé dans la mine de Rochetrejoux (Vendée).

Né le 2 juillet 1879 à Rochetrejoux, il est le fils de Rémi Maupillier, tisserand et de Marguerite Marionnaud, sa seconde épouse. Auguste est le petit-fils de Jean, Baptiste, Joseph Maupillier (1808-1877), lui-même fils aîné du garde-chasse du Puy du Fou. Une anecdote longtemps transmise dans la famille rapporte que Jean Baptiste Joseph Maupillier vexé par une réflexion du marquis de Bellebœuf, possesseur du château du Puy du Fou, quitta le château et partit à l'aventure en s'engageant dans le dur travail de percement et de réfection des routes. La genèse de ce rameau de Rochetrejoux commence par cette révolte, ce coup de sang contre l'autorité. Il s'installa ensuite à Rochetrejoux avec son fils Rémi. Auguste est donc l'arrière-petit-fils de Jean Baptiste Armand Maupillier garde-chasse du Puy du Fou.

Certaines anecdotes, restées dans le strict cadre des descendants, méritent à présent d'être partagées. Rémi Maupillier, fils de Jean Baptiste Joseph, s'établit comme tisserand. Rémi tout comme Jean Baptiste Joseph était un grand joueur et un grand parieur. Sa situation financière eut à en pâtir. La chance n'était pas toujours avec lui. Un après-midi, il perdit, en jouant dans un cabaret de Vendée, tout l'argent qu'il avait sur lui. Il ne lui resta plus qu'à parier son attelage et ses chevaux. Ce qu'il fit. Il perdit tout et dut rentrer seul, et à pied, chez lui. La scène peut se situer vers 1840-1850 mais elle est toujours présente dans la famille plus de 150 ans plus tard. Elle a en tout cas fortement marqué ce rameau et explique le peu de goût qu'ont eu pour les jeux les descendants de Rémi. Mais la chance ne peut indéfiniment se détourner de vous. Rémi gagna aussi de belles sommes au jeu (cartes, dés) puisque avec les reconnaissances de dettes que lui signèrent ses compagnons malchanceux, son fils Auguste put s'acheter, en quasi-totalité, une maison au hameau des Gornières, commune de Mouchamps.
Auguste fut d'abord tisserand, puis travailla au sein de la mine de Rochetrejoux. L'activité qu'eut Auguste Maupillier, au sein de la mine de Rochetrejoux, est une manière pour redécouvrir le monde de la mine et le travail du mineur.

La mine de Rochetrejoux :

Dès la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, devant l'explosion et l'expansion de la sidérurgie, de la métallurgie et des moyens de transport, les nouvelles découvertes et techniques, le besoin de métaux est de plus en plus important. De très nombreuses mines s'ouvrent à l'exploitation.
L'antimoine qui sert à la fabrication des métaux d'antifriction, principalement dans les coussinets de bielles (seule technique connue de l'époque), est très recherché.

1 - Historique :

D'une superficie de 445 hectares, la mine fut instituée par décret du 14 mai 1908 au bénéfice de la Société Lyonnaise des Mines. Réunie à celle du Boupère[1] par Décret du 01 février 1911, elle devint, comme cette dernière, successivement propriété de la « *Société des Mines de Rochetrejoux* » en 1926 où elle avait son siège à Paris, rue Notre Dame des Victoires, puis de la « *Société Anonyme de Rochetrejoux ».* Ces deux mines employaient lors de leur pleine exploitation une centaine d'ouvriers.
La mine de Rochetrejoux était délimitée à l'est par le chemin de la victière, au nord par le chemin de la fromagerie et à l'ouest par le calvaire. Elle possédait deux puits : le puits "Marzé" et le puits numéro 2 ou puits neuf.
Cette concession s'étendait sur une région où prédominaient les schistes cristallins qui contiennent de nombreux filons quartzeux fortement inclinés de 50° à 80°.

A la suite d'une pétition, du 15 novembre 1947, le liquidateur de cette Société obtient, en 1949, la renonciation de cette concession.

[1] La mine du Boupère fut exploitée à partir de 1883.

2 - Rappel des travaux antérieurs :

Les premiers travaux remontent à 1908. Ils ont été poursuivis de façon continue jusqu'en 1926, année de leur arrêt définitif. Ils ont porté sur un effleurement découvert au cours du curage d'une mare.
Ils ont suivi un filon, de direction sensiblement Nord-Sud, se divisant vers le Nord en deux branches s'écartant de plus en plus, ces dernières paraissant également se subdiviser en plusieurs branches secondaires.

Le filon, sans sa partie unique, a été suivi sur :

- 260 mètres au niveau 30,
- 445 mètres au niveau 45,
- 2 945 mètres au niveau 75,
- 128 mètres au niveau 100,
- 40 mètres au niveau 130.

La branche Nord-Est a été suivie sur :

- 220 mètres au niveau 30
- 210 mètres au niveau 45,
- 180 mètres au niveau 100
- 80 mètres au niveau 130.

La branche Nord-Ouest a été suivie sur :

- 140 mètres au niveau 30,
- 250 mètres au niveau 45,
- 180 mètres au niveau 74,
- 12 mètres au niveau 100.

Les dépilages ou dépilement[2] ne sont pas descendus au dessous du niveau 75. Le filon ayant été reconnu improductif à plus grande profondeur. Ils ont également été arrêtés en direction, sinon par la disparition totale de la minéralisation, tout au moins, par un appauvrissement trop prononcé de cette dernière.

De l'ouverture des travaux jusqu'en 1926, il a été extrait 72 300 tonnes de minerai dont 8 000 à 45% de Sb2, Sb[3] et 54 300 tonnes à 20%.

En 1926, monsieur Brandy était surveillant des travaux. La mine était équipée d'une pompe à eau actionnée par une machine à vapeur. Les puits verticaux avaient une profondeur de 10 mètres et les galeries descendaient entre 80 mètres et 100 mètres sous terre. L'antimoine extrait était traité sur place puis transporté en gare de Chabanais (Charente) en sacs de 50 Kg, grâce au transport en camions à roues à bandages pleins. Il semble que l'exploitation ait cessé vers 1932[4].

Dans un rapport du service, du 25 février 1949, il était fait mention que toutes les parties travées semblaient avoir été dépilées dans leurs zones minéralisées et que la reprise devait être précédée de nouvelles recherches.

3 – L'antimoine :

La stibine, sulfure d'antimoine, est une substance métalloïde d'un gris de plomb, cristallisant en prismes rhomboïdaux[5], terminés souvent par des pyramides à quatre faces. La stibine forme des filons peu étendus dans les gneiss[6], les granits et les micaschistes des terrains primitifs. C'est la stibine que l'on exploite surtout pour en extraire l'antimoine métallique, il suffit pour cela de griller

[2] C'est l'enlèvement des piliers réservés dans une couche exploitée et que l'on veut abandonner après l'avoir épuisée complètement.
[3] SB étant le symbole chimique de l'antimoine.
[4] Voir site Internet : villages de France – Etignac en Charente.
[5] De rhombe : ancien nom du parallélogramme à angles aigus et obtus appelé plus simplement losange.

le minerai et de le traiter ensuite par le charbon. C'est le principal minerai servant à la fabrication de l'antimoine.

Du grec stibi (antimoine) Rhombique : Cristaux allongés et striés, souvent courbes et mêmes tordus. Se présente souvent sous forme d'agrégats confus de cristaux aciculaires et radiés. En masse lamellaires et granulaires. Fragile. Un peu sectile. Flexible mais non élastique. Eclat métallique. Couleur gris de plomb à gris acier. Rayure gris à gris clair. Constitue le minerai le plus important d'antimoine: employé principalement pour obtenir le plomb dur.
En filons hydrothermaux à basse température avec d'autres sulfures, sulfosels, calcites et quartz. Les principaux pays producteurs d'antimoine sont la Chine, la Bolivie, le Mexique, l'Afrique du Sud et le Pérou.

L'antimoine est un corps simple de numéro atomique 51, sa densité est de 6,86 à 6,702 ; solide, cassant, brillant et gris qui fond vers 450°[7]. Ce métal était appelé Timmi chez les Grecs et Stibium chez les Romains. A cette époque il était extrait dans des mines à ciel ouvert. Il se rencontre à l'état natif sous formes de masses cristallines lamelleuses. Il est rarement pur et renferme toujours un peu d'argent, d'arsenic et de fer. Le plus souvent on le trouve combiné avec le soufre, il forme alors le minerai connu sous le nom de stibine ou antimoine sulfuré. L'antimoine est extrait presque uniquement du sulfure ou stibine, que l'on doit préalablement séparer de la gangue par liquation[8].

Ses cristaux sont prismatiques allongés à aciculaires radiés avec une très grande richesse de faces terminales, les faces du prisme étant striées ou cannelées selon l'allongement. Flexible, il fond à la flamme d'une bougie en la colorant en bleu. Les meilleurs cristaux de l'espèce mesurent jusqu'à 600 mm de long.

La stibine se présente en agrégats, en masses fibreuses ou en fines aiguilles disséminées dans la gangue. Sa couleur, gris de plomb, est souvent ternie en bleu noirâtre. Le clivage[9] parfait donne des lames flexibles non élastiques.

La méthode la plus perfectionnée pour la liquation du sulfure d'antimoine est la suivante, appliquée à Ramée (commune du Boupère) : le minerai est placé sur la sole[10] d'un four à réverbère[11] ; le sulfure en fusion s'écoule de la partie la plus basse par un endroit disposé à cet effet dans un récipient extérieur. Lorsque le minerai est ramolli et qu'une couche de scories s'est formée, on ferme le tube adducteur et on augmente le feu. Le sulfure restant dans le minerai se rassemble peu à peu dans la partie basse de la sole, et l'opération terminée on le fait écouler. Le sulfure d'antimoine ainsi obtenu est désigné dans l'industrie sous le nom d'antimoine cru ; il sert à la préparation de l'antimoine métallique ou régule.

Comme l'arsenic et le bismuth, l'antimoine brûle dans l'air. Utilisé dans les alliages avec le plomb, l'étain et le cuivre et l'oxyde intervient dans la confection d'émaux et de pigments. Ces derniers sont des substances solides réduites en poudre très fine. Ils sont incorporés dans les liquides ou les solides. Il existe aussi les pigments colorés : antimoine, plomb, cuivre…

[6] Roche composée de quartz, de mica en paillettes avec structure schisteuse. Il constitue les parties profondes de l'écorce terrestre et doit être considéré comme une formation d'origine ignée, c'est-à-dire de la solidification d'éruptions volcaniques suite à l'action du feu.
[7] A titre de comparaison, l'étain fond à 232°, le plomb à 327°, le cuivre à 1084° et la fonte entre 1050 et 1200°.
[8] Liquation : c'est la séparation, par simple fusion, d'un métal à l'état natif, facile à fondre, de sa gangue infusible.
[9] Le clivage est la division par le choc pour obtenir des lamelles parallèles.
[10] Sole : partie à peu près horizontale d'un fourneau d'affinerie sur laquelle que l'on place le métal que l'on veut traiter.
[11] Le four à réverbère comprend une capacité fermée, composée de deux parties : le foyer et le récupérateur de chaleur. Il est constitué par de grands compartiments replis de briques creuses, que traversent les gaz provenant du foyer tout en élevant la température de l'air qui vient agir sur le métal supporté sur la sole.

Il est peu de corps qui aient donné lieu à autant de recherches de la part d'alchimistes et dont les dérivés aient autant de vogue en médecine. L'antimoine n'est pas un nouveau venu dans la thérapeutique. Les grecs le connaissaient et l'employaient que pour l'usage externe ; contre des ulcérations, plaies, hémorragies… et comme cosmétique. Un des premiers alchimistes ayant utilisé l'antimoine naturel ou stibine (trisulfure d'antimoine) dans le domaine médical est le moine bénédictin allemand Basile Valentin (1568/1622).
En effet les médecins grecs du 1er siècle de notre ère, Diosconide et Galien, l'utilisèrent. Au XVIème siècle, Paracelse fut le premier à employer l'antimoine à l'intérieur (actions vomitive et purgative).
Son emploi a donné lieu à tant d'abus, qu'en 1566, la faculté de médecine de Paris dut en proscrire l'emploi et ce n'est qu'un siècle plus tard qu'un nouvel arrêté mit fin à cette interdiction.

La stibine est une pierre de protection excessivement forte contre les forces du mal. Elle crée une barrière infranchissable autour du corps éthérique. Spécialement adaptée pour lutter contre le mal et ses différentes manifestations, on l'utilisera lors de séances de spiritisme, lors de nettoyages de lieux ou de personnes (exorcismes). Il faudra la décharger avec précaution dès la fin d'un travail, afin d'éviter de renvoyer le mal sur autrui (voire sur soi-même). Attention, son utilisation n'est pas recommandée aux novices. Il est préférable d'utiliser des bâtons terminés.
Lors de méditations dans des zones inconnues ou maléfiques, il est fondamental de bien se protéger. Le schorl et l'obsidienne sont la base de toute protection mais la stibine est une arme redoutable contre les manifestations du mal. Elle agit en protection rapprochée. On aura soin de ne jamais pointer un cristal de stibine chargé vers un être de chair car on lui doit amour, assistance et protection. On peut cependant la diriger vers soi pour se soulager d'un mal ou d'une douleur.
La stibine est très efficace pour nettoyer et protéger le corps éthérique. Elle protège contre les entités négatives du bas astral et permet de s'en défendre correctement. (2-3 cm)
On choisira de préférence des grands cristaux rectilignes que l'on a bien en mains et pour lesquels on pourra éventuellement fabriquer un manche comme pour une épée.

La stibine est aussi une pierre de richesse matérielle discrète dans le sens où elle permet une gestion à la fois efficace et inconsciente de ses biens matériel.

Le régule est le nom donné aux différents métaux d'antifriction à base d'antimoine pour le garnissage des coussinets de paliers et de bielles utilisé à l'époque dans l'automobile, les locomotives à traction à vapeur et dans la grosse sidérurgie. L'expression "*couler une bielle*" signifie que le coussinet de régule a fondu ou s'est déformé sous la chaleur laissant entendre un bruit de claquement nécessitant son remplacement.

Les minéraux renfermant de l'antimoine sont relativement nombreux et se subdivisent en trois grands groupes :
* Les sulfures ;
* Les sulfosels ;
* Les oxydes.
Les usages de l'antimoine :
L'utilisation de l'antimoine revêt plusieurs formes dans divers domaines :

- **Les régules du commerce** : en métallurgie, l'antimoine est utilisé dans des alliages de plomb pour la réalisation de batteries, de soudures, de tuyau, d'objets en étain, de munitions. La proportion d'antimoine était de l'ordre de 8 à 10% pour les alliages pauvres, de 15 à 25% pour les alliages antifriction utilisés dans l'industrie mécanique.

- **Les oxydes d'antimoine en poudre** : en verrerie pour purifier les verres, dans l'industrie textile le trioxyde d'antimoine est utilisé comme agent ignifuge et le tatro-antimoniate comme agent de mordançage. Dans l'industrie du caoutchouc pour le rendre plus élastique (vulcanisation). On l'employait également dans la fabrication des encres, dans certaines peintures blanches, dans la

coloration d'émaux et de céramiques, enfin pour la charge dans l'industrie textile. Plusieurs dérivés d'antimoine sont employés comme colorants "blanc d'antimoine" (trioxyde), "jaune de Naples" (antimoniate de plomb). Le bronzage de l'acier notamment pour les armes fait appel au "beurre d'antimoine" (trichlorure). Le trisulfure est employé dans la coloration du verre, du pigment pour peinture et pyrotechnie. Par ailleurs, il rentre dans la constitution de la pâte des allumettes de sûreté. Le méta-antimoniate est utilisé pour la réalisation d'ustensiles émaillés. La production mondiale serait de l'ordre de 75 000 tonnes. Principalement, pour la réalisation d'alliages de textiles ignifugés, de pigments. Les professions les plus exposées aux risques sont les mineurs, les travailleurs de fonderies où des poussières des vapeurs se dégagent en quantités importantes alors que l'utilisation ultérieure des dérivés de l'antimoine s'accompagne d'un risque nettement plus faible.

- **Le sulfure fondu** : C'était l'usage le moins répandu car d'un commerce moins important. Il était utilisé par les artificiers dans l'industrie pyrotechnique.

Les dérivés d'antimoine sont utilisés en médecine humaine et vétérinaire. Ainsi, le trioxyde d'antimoine est utilisé comme vermifuge chez les volailles. Chez l'homme se sont surtout les dérivés organiques d'antimoine qui sont employés dans le traitement des leishmanioses et des billarzioses**.**

La production d'antimoine française cumulée depuis 1837 a été évaluée à 115.000 tonnes. La dernière mine a fermé en 1967 dans la vallée de la Sianne (Haute Loire et Cantal).

4 - <u>Les mines</u> :

Une mine c'est un gîte dans l'intérieur de la terre, où sont enfouies diverses matières utiles à l'industrie. Ces matières se trouvent à l'état de filons, couches (appelées veines pour le charbon) ou amas.
Chaque mine possède deux parties : celle dans la terre où est extrait le minerai et celle en surface qui exploite et traite ce minerai pour en obtenir le métal recherché, ici l'antimoine.
Les infrastructures extérieures possèdent des chevalements et machinerie afin de descendre les hommes, le matériel et remonter le personnel et le minerai extrait. Plusieurs bâtiments y sont visibles.

Celle de Rochetrejoux comportait : une usine proprement dite, des ateliers, un magasin, un laboratoire, une chambre de détente, plusieurs bassins réfrigérants et épurateurs d'eau, une centrale avec chaudières, un bureau de direction, une conciergerie et une bascule. Aux abords de cette partie on trouvait des habitations occupées par les cadres et employés.

a) les outils :
Comme de nombreuses mines de l'époque, le travail principal s'effectue à la main. La partie exploitation proprement dite comprend des puits de descente, des galeries qui suivent les veines ou couches de minerai. Des voies de 0,60 m. avec wagonnets permettent le déplacement des mineurs, du matériel et le transport du minerai. Ce dernier s'extrait à la main. Après usage d'explosif, les mineurs arrachent la matière à l'aide de perforatrices (soit à main, soit mécaniques et fonctionnant à la vapeur ou à l'électricité), de pics, d'épinglettes, de pointerolles, de barres à mines, de bourroirs, de fleurets ou batrouilles. Ce sont des barres à mines terminées par un ciseau courbe afin que les angles ne se brisent pas par le choc et plus large que le diamètre de la tige, afin que celle-ci ne frotte pas contre les parois du trou. On utilise également des coins en acier plats ou quatre pans que l'on enfonce à l'aide de massettes ou de masses (pour faire éclater la roche), des rivelaines (outils en fer plat, à deux pointes, munis d'un long manche).

Un ventilateur assure le renouvellement d'air et un système de pompage évacue sur l'extérieur l'eau emmagasinée dans les galeries.
Les mineurs s'éclairent de lampes de type Davy, Marsault ou Mueseler[12].

[12] Mueseler a perfectionné la lampe à huile (qui se composait d'un vase métallique aplati, muni d'un bec et plein d'huile) inventée en 1816 par le chimiste Davy dont la flamme était protégée par une grille métallique qui rendait la lumière faible en

b) les explosifs :
Mais l'homme peut avoir recours à l'emploi d'explosifs pour faciliter l'exploitation du gisement. Ces explosifs sont classés en : propulsifs (type : poudre noire de mine) ou en brisants (nitroglycérine).
La dynamite est un explosif brisant, produisant un fort ébranlement des parois de roches. On l'emploie dans les mines sous différents états et le plus souvent sous trois numéros types :
- n° 1 : destiné aux travaux submergés ;
- n° 2 : sert pour les roches dures (68 % de nitroglycérine et 32 % de silice poreuse) ;
- n° 3 : employé pour les roches de moyenne dureté. Il a une composition spéciale : 20% de nitroglycérine, 70 % d'azotate de soude et 10% de charbon.

La dynamite est aujourd'hui livrée au commerce sous forme de petites cartouches de 1,5 à 2,5 cm de diamètre et de 9 à 10 cm de longueur.

Pour employer les explosifs, il faut commencer par forer des trous cylindriques auxquels ont donne ordinairement un diamètre de deux à trois centimètres et une profondeur variant entre 0,50 m et 1 mètre.

Le forage des trous se fait par une perforatrice mécanique mue à la vapeur. La position des coups de mine demande, de la part du mineur, de l'intelligence et de l'habitude, parce qu'il est difficile de donner une règle précise à ce sujet. En principe, la partie à faire sauter doit présenter moins de résistances que ses voisins. La forme de la paroi, le sens des fissures, leur étendue sont des éléments qui doivent principalement guider dans la position à donner aux coups de mine, ceux-ci sont toujours appliqués à faire sauter les masses les mieux dégagées. La charge d'explosif sera mesurée d'après la quantité de roche à abattre, sa position et sa résistance. En général, un trou de mine doit faire un angle de 10° à 45° avec la perpendiculaire à la surface perforée. Un premier coup de mine dégagera la roche sur une ou deux faces, de façon à faciliter le travail ultérieur.
Cet explosif se présente sous la forme de poudre, de cartouches cylindriques que l'on introduit dans des trous forés dans la roche au moyen de barres de mines ou de perforatrices. Les cartouches contiennent environ 100 à 150 grammes de poudre et ont 15 cm de longueur. Le nombre de cartouches mises en œuvre dépend de l'importance du coup. Le mineur pique une épinglette en cuivre rouge dans la cartouche pour la descendre au fond du trou ; puis sans retirer l'épinglette, il bourre au dessus de la cartouche du calcaire, de l'argile ou autres débris de roche. Le bourrage se fait au moyen d'une tige métallique, nommée bourroir terminé au bas par une partie cylindrique présentant un canal longitudinal destiné au passage de l'épinglette. Cette partie cylindrique est en cuivre pour éviter les étincelles. Quelquefois le bourroir tout entier est en bois dur.

Aujourd'hui on dispose de mèche qui remplace l'épinglette. La dernière cartouche porte une capsule de fulminate (en général de mercure) introduite à mi-corps dans cette cartouche et dans laquelle est emprisonnée une mèche de sûreté dont l'extrémité a été serrée et fixée dans le métal de la capsule au moyen d'une pince. La mèche est attachée, au moyen d'une ficelle, au papier de la cartouche dont elle est ainsi rendue solidaire. La longueur de la mèche dite lente détermine la durée entre l'allumage de celle-ci et l'explosion, laissant ainsi le temps aux mineurs de s'abriter et éviter l'effet de souffle et la projection de débris.

La dynamite produit des gaz gênants pour le mineur et exige une ventilation énergique.
Chaque partie de galerie exploitée est consolidée par des piquets, dits bois de mines, constitués de rondins et de madriers ; plusieurs essences sont utilisées, les bois tendres étant destinés aux côtés latéraux, tandis que les autres essences servaient au soutènement.
La mine de Rochetrejoux avait une profondeur d'exploitation ne dépassant pas 100 mètres, contrairement à celles de minerai de fer ou de charbon, descendant à plusieurs centaines de mètres.

5 - <u>La cabane à explosifs d'Auguste Maupillier</u> :

remplaçant cette dernière par un tube en verre ce qui créait une lumière plus vive.

Mon grand père, Auguste Maupillier (1879-1953) qui était employé dans la mine de Rochetrejoux s'occupait principalement de la partie concernant les explosifs. Pour son travail il s'était fabriqué une petite boîte en bois de forme prismatique, taillée dans la masse mesurant 90 mm de longueur sur 42mm largeur et 60 mm de hauteur. Elle possède en sa partie supérieure et dans le sens longitudinal un petit couvercle à glissière en forme de queue d'aronde. Cette boîte comporte 10 alvéoles d'un diamètre de 7,7 mm et d'une profondeur de 40mm bien séparées entre elles et disposées deux par deux afin d'y entreposer les capsules de fulminate de mercure. Cette boîte possédait une housse en toile avec courroies, permettant son transport en bandoulière ce qui facilitait son utilisation. Je conserve précieusement cet objet, souvenir de famille.
A cette époque une mèche lente allumée par une flamme communique le feu à la capsule et provoque l'explosion. Depuis les détonateurs à allumage électrique ont remplacé ces capsules avec réglage possible du retard.

Pour les besoins de son activité, Auguste Maupillier a tenu et exploité un dépôt d'explosifs. Où mieux conserver si ce n'est à domicile. Le 10 décembre 1935, Auguste Maupillier, carrier, adresse une demande au Préfet de la Vendée pour établir et exploiter un dépôt d'explosifs aux Gornières. Le 5 février 1936, il présente une demande similaire en vue de détenir un stock de détonateurs.
La demande présentée en triple exemplaire devait comporter en annexe des cartes d'état-major des lieux de stockage dans un rayon de 250 mètres. Le 17 février 1936, l'ingénieur des travaux publics rend un avis favorable. Après une enquête d'un commissaire délégué, le Préfet de la Vendée rend un arrêté, le 18 février 1936, autorisant Auguste Maupillier à établir et exploiter un dépôt permanent d'explosifs (25 kg de cheddite) et de détonateurs (200 détonateurs de 2 grammes de fulminate de mercure).

Le dépôt se fit au domicile du "permissionnaire" et sous sa surveillance ou celle d'un membre de sa famille, dans cette maison des Gornières. Les 200 détonateurs furent entreposés au grenier dans le tiroir d'une armoire fermant par une serrure de sûreté. Le maire de Mouchamps et l'ingénieur en chef des travaux publics ont inspecté les lieux avant et après dépôt. Quant aux explosifs ils furent stockés dans le jardin d'Auguste, dans une cabane de parpaing de ciment avec couverture en fibrociment fermée par une porte de fer de 1m sur 1m. Entourée d'une clôture de 2 m de hauteur, l'abri servait à stocker 25 kg de cheddite, de quoi souffler les Gornières et réveiller la Roche sur Yon. La législation (notamment le décret du 20 juin 1915) interdisait à Auguste d'approcher des dépôts toute source de lumière, allumette, cigarette, ni d'entreposer à proximité de l'herbe fraîchement coupée et l'obligeait à garder à proximité un tas de sable et des bacs remplis d'eau. Le 15 avril 1936, le maire de Mouchamps atteste que le dépôt d'explosifs a été construit et qu'il est conforme aux exigences de l'arrêté.

Avec les nouvelles découvertes et technologies actuelles, il ressort que l'antimoine n'est plus utilisé, du moins dans la mécanique. De nouvelles matières découvertes et des progrès scientifiques ont amené la suppression de l'utilisation du métal antifriction.

Auguste Maupillier mena aux Gornières une vie paisible entouré d'explosifs et de détonateurs. Ce grand chasseur vivait et dormait au cœur d'une poudrière. Il est aussi à signaler qu'Auguste Maupillier possédait quelques parcelles de vignes sur Mouchamps. Il faisait un agréable vin rouge, cultivé sur les parcelles du Broutin et du Breillet dont les contemporains se rappellent encore. Ce vin portait le nom de : Baco noir – Oberlin – Noa.

Daniel RICHARD-MAUPILLIER

Ci-dessous : le plan de la mine du Boupère (archives départementales de la Vendée)

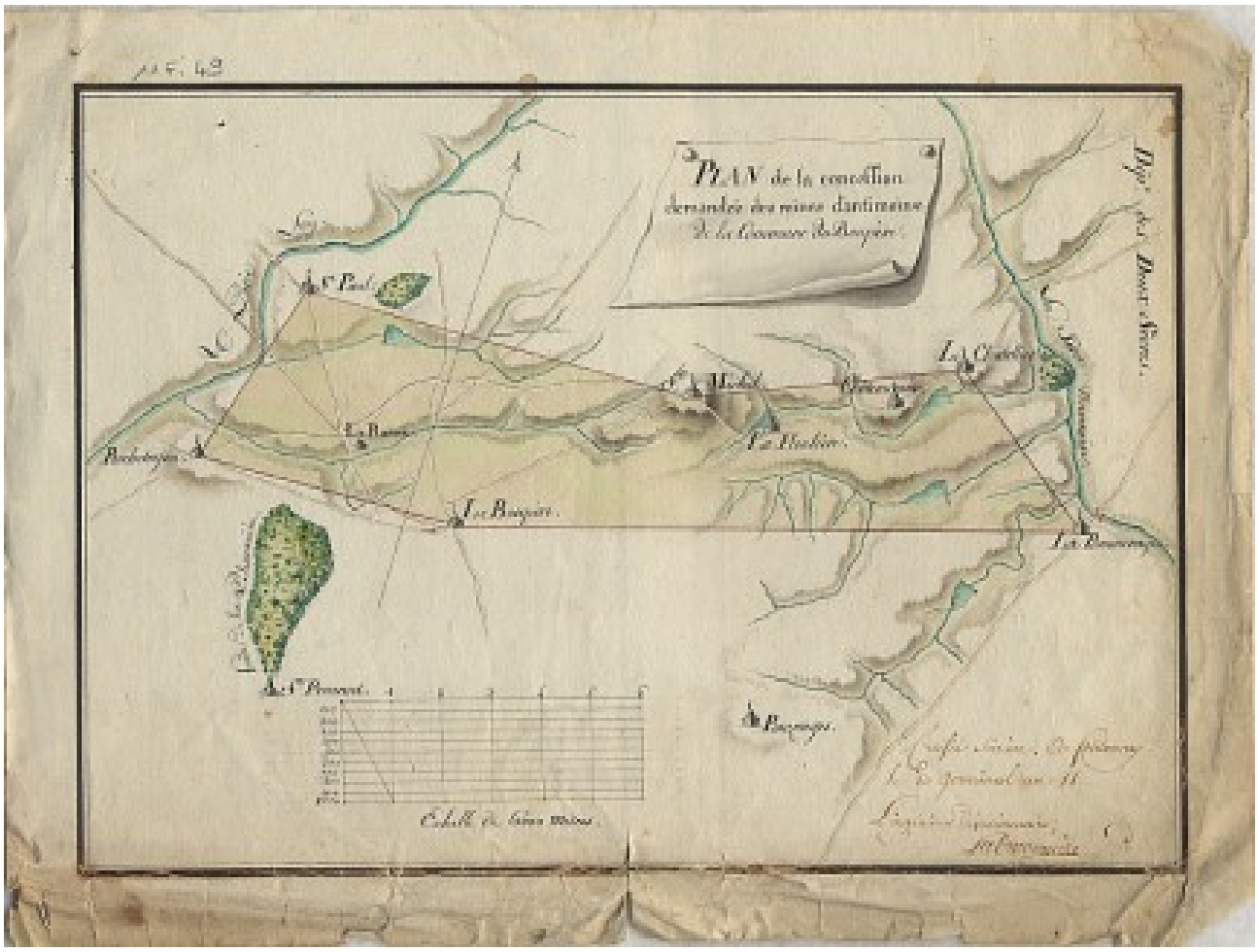

DÉPARTEMENT
de
LA VENDÉE

ARRONDISSEMENT
de LA ROCHE-sur-YON

Commune de MOUCHAMPS

Certificat de

Nous, soussigné, Maire de la Commune de MOUCHAMPS

Certifions que après constatation sur place, le dépôt d'explosifs demandé par le Sieur Maufillier Auguste et autorisé par arrêté préfectoral du 18 Février 1936, est construit et qu'il est conforme à celui ci-dessus.

En foi de quoi nous délivrons le présent pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Mairie de MOUCHAMPS *le* quinze Avril *mil neuf cent* trente-six.

MAIRIE DE MOUCHAMPS
DEPT DE LA VENDÉE

LE MAIRE,

Mod. **16** *bis*

La Roche-sur-Yon. – Imprimerie Madeleine-Reynard

ROCHETREJOUX : Puits "THERZE" - Août 1906 - début des travaux.

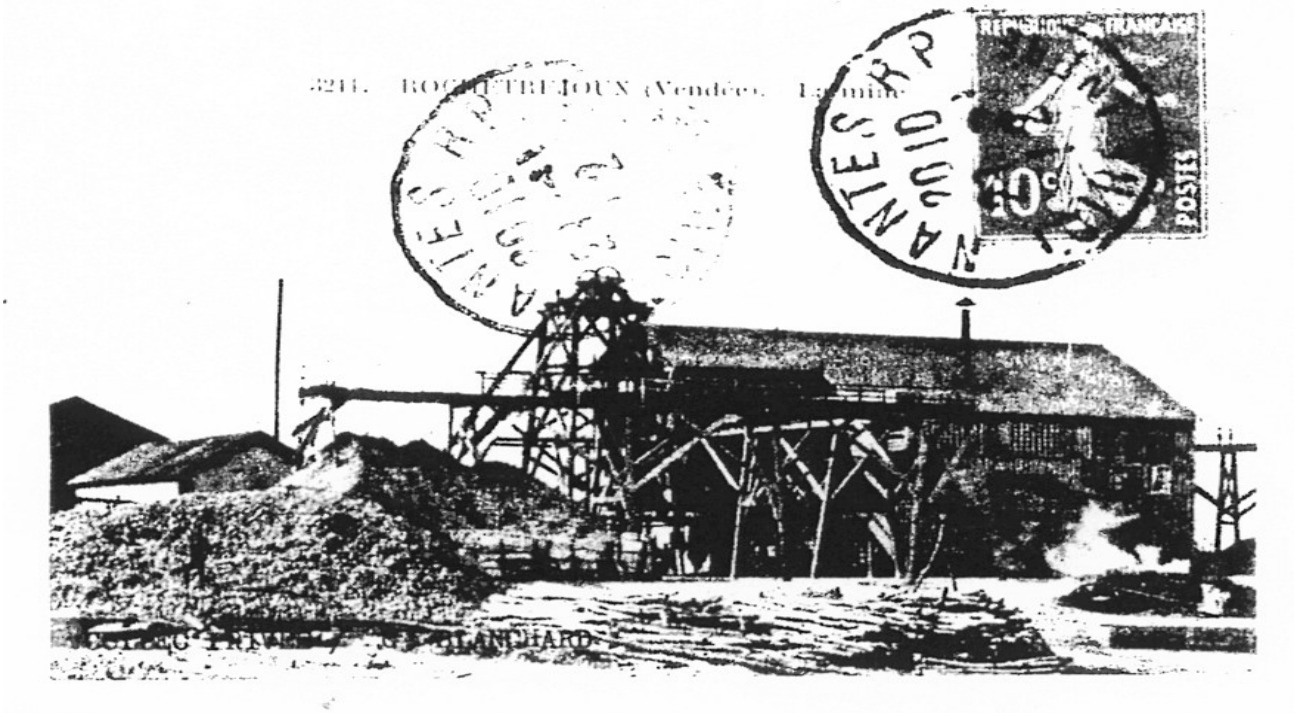

ROCHETREJOUX : Puits n°2 ou Puits Neuf avec Poterie - Janvier 1907

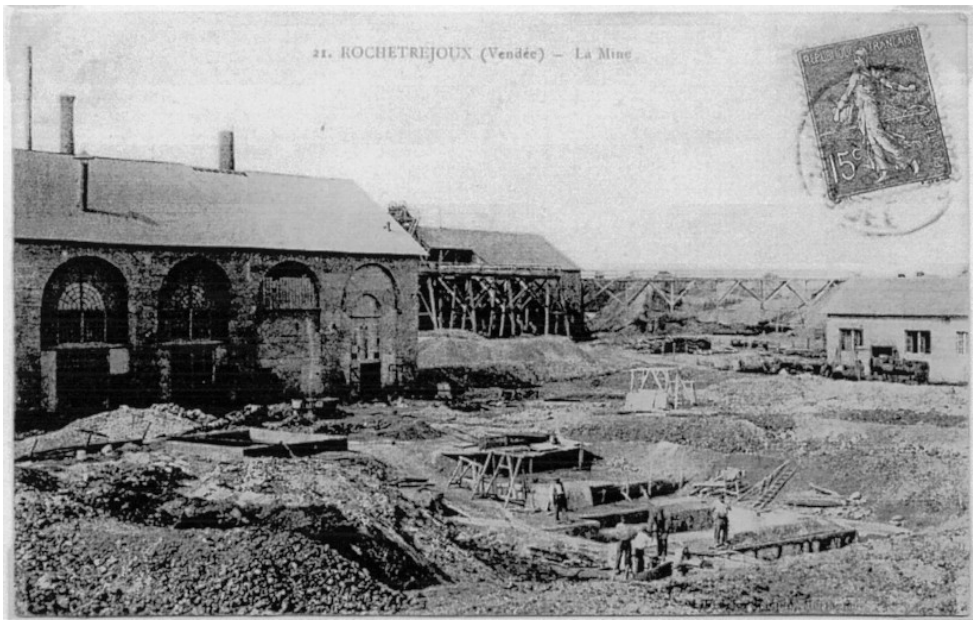
21. ROCHETREJOUX (Vendée) — La Mine

22. ROCHETREJOUX (Vendée) — — La Mine

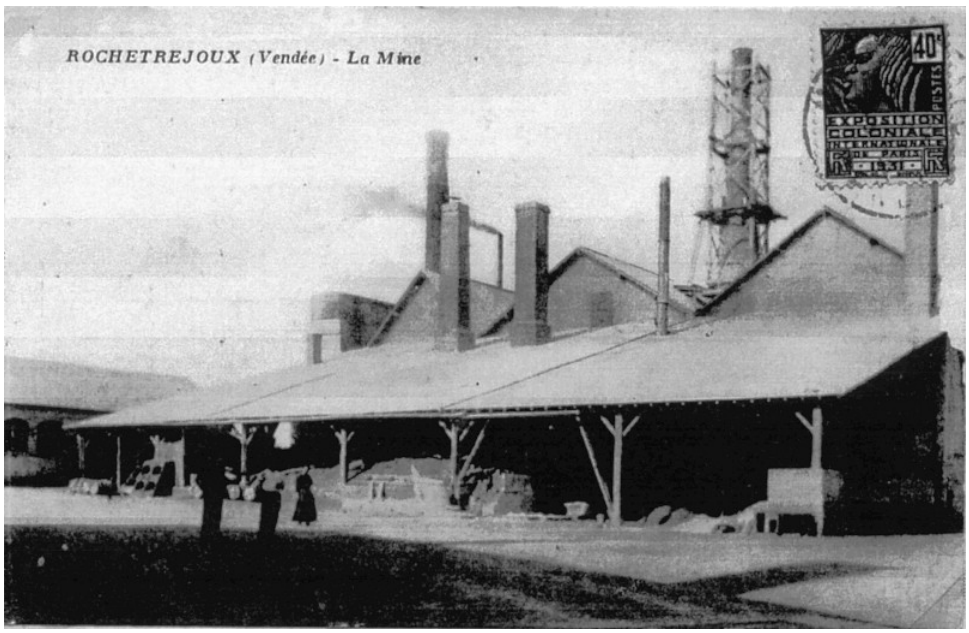
ROCHETREJOUX (Vendée) - La Mine

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1re Division

~~EXPLOSIFS~~ Détonateurs

DÉPOT DE 3e CATÉGORIE

M. Maupillier Auguste

Le Préfet de la Vendée,
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le décret du 20 juin 1915, portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation des dynamites et autres explosifs à base de nitroglycérine, modifié par les décrets des 17 mars 1921, 2 février 1928, 1er septembre 1930 ;

Vu le décret du 20 juin 1915, portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation de diverses substances explosives autres que celles à base de nitroglycérine, modifié par les décrets des 2 février 1928, 1er septembre 1928, et 6 janvier 1934

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux publics en date du 15 février 1928, portant règlement sur les conditions techniques générales auxquels sont soumis l'établissement et l'exploitation des dépôts de substances explosives destinées à être employées à des travaux de mines ;

Vu la demande présentée le 5 Février 1936 par M. Maupillier Auguste carrier demeurant à ux Garnières, Cne de Mouchamps à l'effet d'être autorisé à établir et à exploiter un dépôt permanent de détonateurs explosif de la classe _____ de 3e catégorie, sur le territoire de la commune de Mouchamps, arrondissement de la Roche s/ Yon

Le Maire de la dite commune entendu ;

Vu l'avis en date du 17 Février 1936 de l'Ingénieur des Travaux publics de l'Etat (Service des Mines) ;

~~Vu l'avis en date~~ du . _____ du ~~Directeur départemental~~ des ~~Contributions Indirectes~~ ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Maupillier Auguste _____ de nationalité française, est autorisé à établir et à exploiter un dépôt permanent ~~d'explosifs~~ de la classe détonateurs de 3e catégorie, sur le territoire de la commune de Mouchamps _____ arrondissement de la Roche s/ Yon _____, sous les conditions fixées par les décrets et arrêtés sus-visés, et sous les conditions énoncées aux articles suivants :

ART. 2. — Le dépôt sera établi dans le grenier de la demeure du permissionnaire

M. Maupillier